

RAPPORT N° 93/7-23
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS
NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
DE 1994 A 1996**

Le parc de véhicules communaux nécessaires au transport de matériaux, matériels et encombrants ne permettant pas de satisfaire l'ensemble des besoins des services, le recours à des moyens extérieurs s'est avéré indispensable depuis plusieurs années.

Aussi, en vue de rationaliser les demandes des services et obtenir le meilleur rapport qualité / prix des prestations, je sou mets à votre examen un dossier de consultation des entreprises de transports routiers qui définit la nature des prestations et leur localisation, le type de véhicule et les services d'affectation.

Les principes essentiels de la consultation sont les suivants :

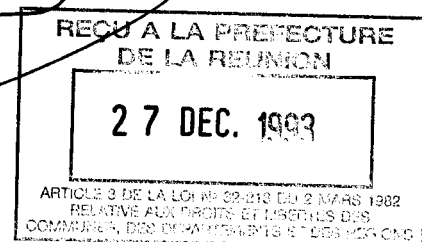
- appel d'offres ouvert,
- attribution suivant un allotissement fonctionnel,
- durée du marché d'un an (année 1994), éventuellement renouvelable par tacite reconduction annuelle pour deux ans.

Il sera appliqué une clause de révision annuelle des prix suivant une formule paramétrique adaptée à l'activité.

Je vous demande de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant, à signer le (ou les) marché(s) de location et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/7-23
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS
NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
DE 1994 A 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Département et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/7-23 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Tra-
vaux et Appels d'Offres, Entreprise Municipale, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour la location de véhicules avec chauffeurs nécessaires au fonctionnement des services municipaux de 1994 à 1996, à signer le (ou les) marché(s) de location et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC, 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

